

# **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23.11.00 Convocation du 17.11.00

Compte rendu affiché 28 Novembre 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Travaux Mairie :**

**Choix du Maître d'Oeuvre.**

**Présents :** M. LAFFLY, Mme BOUHEY, MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,  
Maires-Adjoints,

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice : 29	
présents 22	
votants 27	


Mmes CHEZEAUBERNARD, ROUX, BROSSARD, WYMANN, GASTREIN, VEYRIER, MM. AUROY, DOIZY, GONDELAUD, PIANA, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR, Mlle MILLET, MM. DUSSUD et BELIN, Conseillers Municipaux,

**Absents représentés :**

M. MEYER par M. POINT - M. MIGNOT par M. DOIZY - Mme GUERIN par Mme BOUHEY - M DUCRET par M. CHATUT - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

**Absents excusés :**

MM. DOUCET et MARCENDE.



Monsieur le Maire rappelle que le départ, désormais effectif, des agents de la DDE du 2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville libère une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>.

Il indique que cette opportunité d'un réaménagement de certains locaux ne devant pas être négligée, il est proposé à l'assemblée, compte tenu du particularisme architectural de la Mairie (bâtiment datant de 1458 situé dans une zone de protection au titre des bâtiments classés) d'adopter un marché de maîtrise d'œuvre négocié.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics, notamment les dispositions relatives aux marchés de maîtrise d'œuvre,
- Vu la délibération du 23.03.2000 décidant du lancement d'une procédure de marché négocié de maîtrise d'œuvre,
- Vu l'avis public d'appel de candidatures en date du 28.09.2000,

- Choisit l'équipe de conception composée de *Christian COMPIGNE*, architecte DESA, et *Didier LUQUET*, maître d'œuvre, coordinateur SPS, pour procéder à l'élaboration de l'étude de maîtrise d'oeuvre destinée à améliorer le fonctionnement du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,
- Précise que la dépense relative à cette opération sera prévue au budget communal,
- Dit que le marché négocié à intervenir sera proposé, pour avis, à l'assemblée avant signature.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 23 Novembre 2000  
Pour copie conforme,  
Le MAIRE,

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 9 Janvier 2001  
- de la publication le 10 Janvier 2001

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 9 Janvier 2001